Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Office de Tourisme : Compte financier unique 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-068

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	1
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	10
Votants	72
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

(MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

S'était déporté :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2024 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2025. Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la Communauté d'agglomération, quittera la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2024 du budget Office de Tourisme :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	953 770,94	953 770,94	25 481,63	25 481,63
Réalisé	515 330,63	567 530,24	14 153,56	22 988,85
Résultat de l'exercice	**52 199,61**		**8 835,29**	
Reprise du résultat N-1	376 191,39		4 408,03	
Résultat de clôture	**428 391,00**		**13 243,32**	
Restes à réaliser			30,00	
Résultats nets	**428 391,00**		**13 213,32**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2024, le taux de réalisation des opérations réelles de la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 86,6% en dépenses contre 76,6 % en 2023 (hors reprise de résultats) ;
- 98,9% en recettes contre 117,9 % en 2023.

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 143,46	101 721,30
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	424 050,00	361 974,72
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 000,00	24 866,63
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	362 026,12	720,44
66 CHARGES FINANCIERES	155,00	151,37
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 312,76	5 312,57
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**933 187,34**	**494 747,03**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	20 583,60	20 583,60
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**20 583,60**	**20 583,60**
Total Dépenses	**953 770,94**	**515 330,63**

Les **« atténuations de produits » (chapitre 014)** correspondent au reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au Département d'Eure-et-Loir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	34 000,00	15 544,26
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	15 000,00	8 894,90
731 FISCALITE LOCALES	272 619,55	286 888,75
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	250 000,00	250 242,33
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**571 619,55**	**561 570,24**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 960,00	5 960,00
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**5 960,00**	**5 960,00**
Total Recettes	**577 579,55**	**567 530,24**

Les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** correspondent à des ventes de billetterie et de boutique.

La **taxe de séjour** s'est élevée à 286 889 euros en 2024, soit plus que l'estimation prudente réalisée au budget mais en légère diminution par rapport à 2023. Pour rappel, celle-ci s'était élevée à 301 851 euros en 2023, 258 398 euros en 2022, 173 154 euros en 2021 et 109 079 euros en 2020. Les recettes de la taxe de séjour dépendent également de l'évolution des règles relatives aux modalités de collecte de celle-ci, notamment vis-à-vis des plateformes de type Airbnb.

La **contribution au financement du budget annexe de l'Office de tourisme par le budget principal** s'est élevée à 250 000 euros en 2024, contre 258 700 euros en 2023, 256 000 euros en 2022, 251 000 euros en 2021 et 275 708 euros en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000,00	999,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 521,63	7 194,56
Sous total dépenses réelles d'investissement	**19 521,63**	**8 193,56**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 960,00	5 960,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**5 960,00**	**5 960,00**
Total Dépenses	**25 481,63**	**14 153,56**

Les **« immobilisations corporelles » (chapitre 21)** comprennent l'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques.

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	490,00	2 403,53
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1,72
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**490,00**	**2 405,25**
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	20 583,60	20 583,60
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**20 583,60**	**20 583,60**
Total Recettes	**21 073,60**	**22 988,85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-068-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Le montant des restes à réaliser s'élève à :
- 30,00 euros en dépenses.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et D.2343-5,
__VU__ le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
__VU__ l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
__VU__ le compte financier unique par nature,
__VU__ l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**Gérard SOURISSEAU** **Président** **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**